

### Flash d'in**FO**rmations

#### ➤ Frais de garde des enfants.

Depuis quelque temps, la Direction Générale laissait entrevoir une révision, à la hausse, des frais de garde.

Naïvement... peut-être avec l'approche de Noël et de son bienfaiteur Père Noël... nous avons trop espéré voir la participation sur les frais de garde révisée...

**Eh bien finalement, ce sera : "NON !"**

**FO** a dénoncé cette absence de considération devant un sujet aussi important pour de nombreux salariés.

#### ➤ Égalité Hommes / Femmes.

La Direction Générale retient notre proposition d'adresser, sous la forme d'un fascicule, une synthèse de l'accord "Égalité Hommes / Femmes", à chaque salarié.

Dans le cadre des mesures de rattrapage salarial, les salariées bénéficiaires de cette révision de situation devraient être informées oralement par leur responsable hiérarchique.

**En aucun cas cette augmentation ne doit se substituer ou retarder une autre mesure à venir.**

Un référent national sera nommé au 1er janvier 2011. Il sera chargé de suivre les demandes individuelles présentées soit par les salariés soit par un représentant du personnel.

**FO**, se tient, bien entendu, à votre disposition pour vous représenter.

#### ➤ Souffrance au travail.

A défaut de prendre de véritables mesures, certes plus contraignantes, la Direction Générale a décidé la création d'une d'une antenne dédiée à l'écoute des salariés en souffrance, sous forme de Hot Line, ouverte de 8h15 à 17h00.

Pour **FO**, la réponse apportée par la Direction Générale n'est pas à la hauteur de l'enjeu au sein de BNP Paribas. Seule la mise en cause, de certaines méthodes de management et d'organisation, pourrait permettre d'appréhender sérieusement ce problème.

## Stress

L'enquête menée sur le stress, par l'OMSAD à Paris, va être généralisée à l'ensemble des salariés par la mise en ligne d'un questionnaire sur Echo'Net.

Nous savons dès à présent que les sujets relatifs à l'anxiété et la dépression ne seront pas abordés, car, ils ne peuvent être traités que par la Médecine du Travail.

Sachant que les Médecins sont rémunérés par BNP Paribas, **FO** remet en cause l'intégrité de cette situation : juge et partie ??

**FO** est en total désaccord avec la Direction qui se contente de la mise en place d'un observatoire sur le stress.

**FO** demande que le sujet soit pris à "bras le corps" par la Direction.

## ➤ Négociation Salariale 2011.

### Erreur mon cher Watson...

Plusieurs salariés nous interpellent sur le contenu d'un tract rédigé par une autre Organisation Syndicale dans lequel on peut lire, en ce qui concerne l'enveloppe des augmentations individuelles : "... peut être toucherons nous PLUS mais MOINS SOUVENT."

**Bien évidemment cette affirmation est fausse !**

Il est regrettable que cette Organisation, qui n'a pas assisté à l'ensemble des séances de cette négociation, puisse relayer auprès des salariés une information aussi erronée.

Il convient donc à **FO** de rétablir la teneur de l'accord dont il est signataire :

"Les montants des minima et maxima ainsi retenus seront revalorisés à hauteur de 10 % en arrondissant à la dizaine supérieure.

**Ces évolutions n'auront pas d'incidence sur la fréquence moyenne d'octroi des révisions de situation telle qu'elle est habituellement observée au sein de l'entreprise."**

et

"La nouvelle grille, issue de ces évolutions et annexée au présent accord, sera applicable à compter du 1er janvier 2011."

Il est à noter que la grille de référence retenue est celle qui était le plus favorable pour les salariés.

L'accord sera prochainement disponible sur Echo'net.

## ➤ Mutuelle BNP Paribas.

### Frais d'optique

Les frais d'optique sont une charge importante pour les salariés et, plus particulièrement pour les salaires les plus bas.

Il a été demandé la possibilité de reporter d'une année sur l'autre, le forfait optique non utilisé. La Mutuelle s'est farouchement opposée à cette demande.

Devant l'insistance des Élus, le Président de la Mutuelle a accepté de reconsidérer cette demande.

La question sera présentée lors du prochain Conseil d'Administration de la Mutuelle BNP Paribas.

A suivre...

## ➤ Négociation Salariale 2011...pour qui ?

Ci-dessous, la Direction nous transmet le nombre de salariés du CEPF, bénéficiaires des mesures salariales applicables

- Application des augmentations pérennes : 500 € pour un salaire brut annuel de base inférieur ou égal à 30 000 €  
- près de 1 600 collaborateurs sont concernés par cette mesure.
- Application des augmentations pérennes : 450 € pour un salaire brut annuel de base supérieur à 30 000 € et inférieur à 40 000 €  
- près de 11 000 collaborateurs sont concernés par cette mesure.
- Salaire plancher fixe de base annuel minimal de 34 620 € (pour un temps plein) des cadres de 50 ans et plus.  
- 32 collaborateurs sont concernés par cette mesure.

*nb: Pour mémoire, le CEPF englobe près de 14 500 collaborateurs.*